

PRÉPARATION AU BAPTÊME



Enfant de Dieu, par le BAPTÊME, entrer dans la famille des chrétiens...

Le baptême est le sacrement qui marque l'entrée dans la vie chrétienne.

Vous le demandez pour votre enfant. L'Église vous invite à une véritable démarche de préparation.



Pourquoi le BAPTÊME ?

« *Le baptême est une grâce qui purifie et ouvre un avenir nouveau.* » Jean Paul II

Demander le baptême pour son enfant, c'est souhaiter qu'il ait un lien vivant à Dieu et s'engager à lui faire rencontrer Jésus-Christ ressuscité.

Ce n'est pas une entrave à sa liberté. Vous voulez le meilleur pour votre enfant, Dieu aussi ! Il lui donne son Esprit Saint. L'enfant aura à l'accueillir et à en vivre dans sa liberté d'homme.

Les parents chrétiens choisissent de lui faire découvrir la Foi de l'Eglise, dans laquelle eux-mêmes cheminent. Ce sont eux qui diront au nom de leur enfant : « Je crois en Dieu, en Jésus-Christ, en l'Esprit Saint, en l'Eglise ... »

Votre enfant, Dieu le Père l'aime d'un amour infini. Il est unique à ses yeux. L'accueil de votre enfant a bouleversé votre vie, cette vie est un mystère qui vous dépasse. Par le baptême, Dieu confirme votre enfant dans son identité de fils ou de fille bien-aimé(e), et Il l'accompagnera chaque jour.

Par le baptême, votre enfant est plongé dans la mort et la résurrection de Jésus-Christ. La plongée dans l'eau symbolise le passage de Jésus-Christ de la mort à la résurrection ; Il est vainqueur du mal et de la mort.

Le jour du baptême, votre enfant est accueilli dans la communauté paroissiale. C'est une grande joie pour toute l'Eglise ! Tous les chrétiens sont concernés par l'accueil des nouveaux baptisés.

Entrer dans l'Eglise, c'est devenir membre d'une grande famille, la famille des chrétiens sur laquelle il peut compter tout au long de sa vie.

Le baptême est le premier des sacrements de l'initiation chrétienne que recevra votre enfant :

- par le **baptême**, il reçoit de Dieu une vie nouvelle.
- par l'**eucharistie**, la communion au corps du Christ, cette vie nouvelle est nourrie.
- par la **confirmation**, cette vie nouvelle est fortifiée par le don renouvelé de l'Esprit Saint.

VOS ENGAGEMENTS DE PARENTS

En donnant la vie à votre enfant, vous vous êtes engagés à éduquer votre enfant et à l'accompagner en lui transmettant vos valeurs et tout ce qui est important pour vous.

A travers votre demande du baptême, vous vous engagez :

- à lui faire découvrir cette relation privilégiée avec Dieu,
- à l'aider à la vivre à travers le partage de la vie de notre communauté chrétienne
- et quand il sera en âge, l'inscrire et lui faire suivre la catéchèse pour découvrir, approfondir et vivre avec les enfants de son âge l'amour de Dieu, l'Évangile de Jésus-Christ, l'Esprit.
- à l'accompagner vers les sacrements de la 1^{ère} des Communions et si possible de la Confirmation.

Parrain et marraine

Le parrain et la marraine ont une place importante pour la vie du nouveau baptisé. C'est pourquoi l'Église prend au sérieux leur mission et donne des repères précis pour leur choix :

- Avoir la maturité suffisante : être âgé d'au moins 16 ans
- Être baptisé dans l'Église catholique, avoir fait leur première des communions et avoir reçu si possible le sacrement de confirmation.

Le parrain **ou** la marraine (au moins l'un des deux) doit répondre à ces deux critères. La personne ne répondant pas à ces critères sera appelée par l'Église « *témoin* ».

NB - Le parrain et la marraine doivent fournir un certificat de baptême, (1^{ère} des communions et confirmation), à demander par leur soin à leur paroisse de baptême.

Un prénom pour la vie

Si l'enfant n'a pas de prénom rattaché à la tradition chrétienne, les parents sont invités à en choisir un qui sera ajouté aux prénoms de l'état civil dans le registre des baptêmes.

Mon enfant a plus de trois ans

Entre 3 et 7 ans, l'enfant suit un cheminement adapté en lien avec l'éveil à la foi, sur une durée de 6 mois à un an, selon les directives diocésaines.

(contact : Laurence Manaranche 06 65 79 56 88 cate.nddelabaie@22.cef.fr)

Après 7 ans, l'enfant pourra être baptisé après 2 années de catéchisme (même contact)

Et après ? Demander le baptême pour son enfant, c'est s'engager à l'accompagner dans la découverte de la foi chrétienne. La communauté chrétienne vous aide dans cette mission par les propositions spécifiques d'éveil à la foi et de la catéchèse.

NOUS VOUS INVITONS A PRÉPARER LE BAPTÊME EN TROIS TEMPS

1 - La rencontre avec une équipe de préparation

Des membres de notre équipe vous rencontrent afin de réfléchir sur le sens du baptême mais aussi afin de partager expériences et questions sur la Vie et la Foi. Ils vous aident à préparer la célébration.

C'est aussi l'occasion de prendre contact avec d'autres parents qui demandent le baptême pour leur enfant.

Les 2 soirées de préparation se passent dans le mois précédent le baptême.

Dates des soirées de préparation au Baptême en 2017

Mois du baptême	Réunions de préparation
Mars	Vendredi 3 et 17 mars
Avril	Vendredi 3 et 17 mars
Mai	Vendredi 7 et 21 avril
Juin	Vendredi 5 et 19 mai
Juillet	Vendredi 2 et 16 juin
Août	Vendredi 7 et 21 juillet
Septembre	Vendredi 4 et 18 août
Octobre	Vendredi 1 ^o et 15 septembre



Ces rencontres ont lieu le **vendredi soir à 20h30** précises,
à la **salle paroissiale d'Yffiniac**

(2 place des Chocards près de l'église - entrée par le portail de la rue des Ecoles)

Il est préférable de venir en couple, sans enfant, avec le parrain et la marraine si possible.

N'attendez pas le mois du Baptême : la préparation se ferait dans la précipitation et les autres familles dont le Baptême de leur enfant est le même jour en seraient gênées.

2 - La participation à une messe dans la paroisse

Nous vous demandons de participer à une messe sur la paroisse dans les semaines qui précèdent le baptême de votre enfant. Par le baptême, votre enfant est appelé à prendre sa place dans la communauté qui annonce la Parole de Dieu (l'Évangile) et célèbre le Christ mort et ressuscité.

Pour connaître les horaires et lieu de messes, si vous n'êtes pas abonné au bulletin paroissial, voir le site internet de la Paroisse Notre-Dame de la Baie (<http://paroisse-nddelabaie.catholique.fr/>) ou contacter la Maison paroissiale.

3 - La rencontre avec le prêtre.



Avant le Baptême, une rencontre avec le prêtre ou le diacre qui baptisera votre enfant est prévue.

Quand il y a plusieurs baptêmes à la même date et au même lieu, la rencontre se fait avec les autres familles.

Le prêtre ou le diacre fixera avec les familles concernées **la date de la rencontre, environ 2 semaines avant le baptême.**

Quelques adresses de sites internet utiles à la préparation :

- nominis.ccf.fr (site des Evêques de France recensant les prénoms et l'histoire des saints qui y sont associés)
- croire.com/baptême/index
- vous pouvez trouver des chants sur internet également.

Où et quand aura lieu le baptême de votre enfant ?

Les baptêmes auront lieu

- le samedi soir avant la messe (17h en l'église d'Yffiniac)
- le dimanche après la messe (11h30*)

* et à 10h00 pour Pommeret et Saint-Carreuc

Les horaires peuvent exceptionnellement varier, 1^o communion, kermesse, pardon, etc.

- à votre demande, pendant la messe,
dans l'église où est célébrée la messe du jour.

Voici les dates et les églises où les baptêmes pourront être célébrés.

(bien sûr, au fur et à mesure des inscriptions, certaines dates ne pourront plus être honorées)

Dates	Eglises	Dates	Eglises
Samedi 25 mars	Yffiniac	Samedi 8 juillet	Yffiniac
Dimanche 26 mars	Trégueux	Dimanche 9 juillet	St-René et Trégueux
Samedi 8 avril	Yffiniac	Dimanche 16 juillet	Langueux et Plédran
Dimanche 16 avril	Langueux et Pommeret	Samedi 22 juillet	Yffiniac
Samedi 22 avril	Yffiniac	Dimanche 23 juillet	Hillion et Trégueux
Dimanche 23 avril	Hillion	Dimanche 6 août	Langueux
Dimanche 30 avril	Langueux	Samedi 12 août	Yffiniac
Samedi 6 mai	Yffiniac	Mardi 15 août	ND de la Rivière (Pommeret)
Dimanche 7 mai	Langueux et Plédran	Dimanche 27 août	St-Carreuc et Trégueux
Samedi 13 mai	Yffiniac	Dimanche 3 septembre	Plédran
Dimanche 14 mai	Hillion et Trégueux	Samedi 9 septembre	Yffiniac
Dimanche 21 mai	Langueux et Plédran	Dimanche 10 septembre	Hillion et Trégueux
Dimanche 28 mai	Hillion et Trégueux	Dimanche 17 septembre	Langueux
Samedi 3 juin	Yffiniac	Dimanche 24 septembre	Trégueux
Dimanche 11 juin	Trégueux	Samedi 14 octobre	Yffiniac
Samedi 17 juin	Yffiniac	Dimanche 15 octobre	<i>Lieux ne seront connus qu'en juin 2017</i>
Dimanche 18 juin	Plédran	Dimanche 29 octobre	

NB - Si vous souhaitez faire baptiser votre enfant entre Novembre et Mars, ou autre demande particulière, voir directement les dates possibles avec M. le Curé (olivier.gravouille@tressaint.com).

Informations pratiques

Pour que les célébrations puissent être suffisamment « recueillies », on se limitera à **3 familles** par date de baptême.

Pour fixer définitivement **la date du baptême**, merci de passer à la Maison Paroissiale où vous avez rédigé l'inscription, permanence du lundi au samedi de 10h à 12h *sauf pour Plédran (mardi et jeudi 16h à 18h et samedi 10h à 12h)*.

Si le baptême est célébré dans une paroisse autre que votre paroisse de résidence :

- il faut demander au curé de votre paroisse une autorisation de célébrer le baptême hors de la paroisse de résidence.
- la préparation peut être faite dans votre paroisse de résidence, mais il serait préférable, si possible, de faire la préparation avec les autres familles de la paroisse où est célébré le baptême.

Votre participation financière :

L'Eglise est là pour répondre à votre demande de baptême pour votre enfant, elle ne reçoit ni subvention, ni aide des pouvoirs publics.

A l'occasion du baptême, vous êtes invités à faire une offrande à la paroisse. Cette offrande est une contribution aux dépenses liées à l'organisation de la cérémonie (inscription, réunions, dossier administratif) et contribue également au fonctionnement global de la paroisse.

Le montant de votre participation est laissé à votre appréciation. Néanmoins, l'Eglise propose des repères qui tiennent compte de la réalité des coûts. **Le diocèse de Saint-Brieuc suggère une offrande d'un montant indicatif entre 60 et 100 euros.**

Merci de mettre cette offrande sous enveloppe, avec votre nom (chèque libellé à l'ordre de « AD Paroisse Notre-Dame de la Baie »).

En résumé le baptême de votre enfant ne pourra être célébré qu'après :

- la réception à la paroisse des documents suivants :

- extrait d'acte de naissance de l'enfant,

- acte de baptême du parrain et de la marraine

- offrande à la paroisse

- et votre participation aux réunions de préparation du baptême.

**A bientôt, dans la joie de vous rencontrer
pour préparer le baptême de votre enfant.**

L'équipe de préparation au Baptême

et vos prêtres P. Olivier Gravouille,

P. Antoine Le Meur et **P. Cyrille Assihou-Wagbe**

Maisons paroissiales de la communauté de la Baie :

2 place Bagot - 22950 TREGUEUX tél. 02 96 71 27 22

2 rue Bel Orient - 22960 PLEDHAN tél. 02 96 42 26 68

2 rue Jean Mermoz - 22360 LANGUEUX tél. 02 96 61 41 32

3 place des Chocards - 22120 YFFINIAC tél. 02 96 72 61 16

10 place de l'Eglise – 22120 HILLION tél. 02 96 32 23 09

